



MUNICIPALITE

au Conseil communal de Gilly

Gilly, le 28 septembre 2021

Préavis municipal n° 2021-15

Installation de panneaux solaires photovoltaïques complémentaires sur le toit de la salle de sport des Condémines

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

A la fin de l'année 2017, le Conseil communal de Gilly validait la demande de la Municipalité visant à installer une première tranche de panneaux solaires photovoltaïques, pour une production de 29.97 kWc, sur le toit de la salle de sport des Condémines.

Ces 29.97 kWc correspondaient, à l'époque, au minimum obligatoire exigé par la politique énergétique liée à la production photovoltaïque d'électricité qui, depuis 2015 demande l'installation d'un pourcentage de panneaux solaires proportionnel à la puissance totale raccordée au réseau du distributeur.

Dans la foulée, le Conseil communal autorisait la Municipalité à créer une Communauté d'auto consommateurs réunissant la Commune de Gilly (parking souterrain) et ENJEU (nouveau bâtiment scolaire, UAPE, cantine scolaire et salle de sport).

La Municipalité gère cette Communauté d'auto consommateurs. L'électricité produite par ces panneaux solaires est facturée par la Bourse communale à ENJEU à un prix inférieur de 5 centimes environ à celui du marché, soit 19 centimes le kWh, TTC.

La production qui n'est pas auto consommée est refoulée sur le Réseau de la Romande Energie, au prix de 8.16 centimes/kWh.

La Commune de Gilly dispose d'un droit de superficie sur la toiture plate de la salle de sport des Condémines, propriété de l'Association intercommunale de Rolle et environs Enfance et Jeunesse (ENJEU).

La Municipalité revient vers le Conseil communal aujourd'hui pour lui proposer de rajouter une surface de panneaux solaires complémentaire, qui permettrait de produire 30 kWc supplémentaires.

Une offre a été demandée auprès de l'entreprise qui a installé la première tranche de panneaux solaires.

Un devis d'un montant de Fr. 60'266.40 a été établi.

Comme de coutume, un montant d'environ 10% supplémentaire est rajouté à cette somme pour divers et imprévus, ce qui porte le montant des travaux à Fr. 66'300.-.

Selon les renseignements en notre possession, un subside d'un minimum de Fr. 11'400.- pourrait être perçu pour cette installation.

La Municipalité va également étudier la possibilité d'étendre la Communauté d'auto consommateurs à l'ancien bâtiment scolaire, ainsi qu'aux bâtiments situés au Ch. des Truits 2, 4 et 6.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal de Gilly, après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-15 et du rapport de la Commission des finances,

DECIDE

1. de valider l'installation d'une seconde tranche de panneaux solaires photovoltaïques, d'une capacité de production de 30 kWc supplémentaires sur le toit de la salle de sport des Condémines ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux, d'un montant de Fr. 66'300.-, avec les liquidités dont dispose la Commune et de les amortir en totalité par le compte n° 2822 « provision pour travaux », cinq ans après la fin des travaux.

Au nom de la Municipalité

D. Dumartheray
Syndic



F. Pellet
Secrétaire